



**RETOURNER LES SOUMISSIONS À /
RETURN BIDS TO :**

**Module de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada, Service national de passation de
marchés**

TÉLÉCOPIEUR: 1-877-558-2349

**Courriel de soumission / Bid Email :
pc.soumissions@pc.gc.ca**

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres. Les offres soumises par courrier électronique à toute autre adresse électronique peuvent ne pas être acceptées.

La taille maximale du fichier de courrier électronique est de **15 mégaoctets**. L'APC n'est pas responsable des erreurs de transmission. Les courriers électroniques contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés.

This is the only acceptable email address for responses to bid solicitation. Bids submitted by email any other email address may not be accepted.

The maximum email file size is **15 megabytes**. PCA is not responsible for any transmission errors. Emails with links to bid documents will not be accepted

APPEL D'OFFRES

Proposition à : l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Proposal To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
Opérations des approvisionnements
Cornwall, Ontario, K6H 6S2

Title-Sujet Construction d'un nouveau sentier polyvalent dans le parc urbain national de la Rouge		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P201-20-0106/A	Date: 24 novembre 2020	
GETS Reference No. - No de reference de SEAG PW-20-00935013	Client Ref. No. - No. de réf du client. n/a	
Solicitation Closes (YY-MM-DD):		
at – à 14h00	on – le 2020-12-10	Time Zone - Fuseau horaire : EST - HNE
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: Adresser toute demande de renseignements à : Sheldon Lalonde (sheldon.lalonde@canada.ca)		
Telephone No. - No de téléphone: 343-585-3836	Fax No. - No de FAX: 1-877-558-2349	
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction : See Herein – Voir aux présentes		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)

À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Titale - Titre	
Telephone No. - N° de téléphone:	_____
Facsimile No. - N° de télécopieur:	_____
Signature	Date

INVITATION À SOUMISSIONNER

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

1) LES OFFRES REÇUES PAR FAX ET PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE SERONT ACCEPTÉES COMME OFFICIELLES. LES OFFRES REÇUES EN PERSONNE OU PAR COURRIER NE SERONT PAS ACCEPTÉES.

La seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres est pc.soumissions@bidseast.pc@canada.ca. Les offres soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à une adresse électronique autre que pc.soumissions@bidseast.pc@canada.ca peuvent ne pas être acceptées.

La seule transmission par télécopieur acceptable pour les réponses aux demandes de soumissions est le **1-877-558-2349**.

La taille maximale du fichier de courrier électronique que Parcs Canada est en mesure de recevoir est de **15 mégaoctets**. Le soumissionnaire est responsable de toute erreur attribuable à la transmission ou à la réception de l'offre envoyée par courriel en raison de la taille du fichier.

Le soumissionnaire doit être conscient de la taille du courriel dans son ensemble, et pas seulement des pièces jointes. Veuillez prendre en considération que certaines pièces jointes, lorsqu'elles sont envoyées, peuvent être redimensionnées pendant le transfert du courriel. Si la taille de l'e-mail est trop importante, le soumissionnaire doit envoyer l'offre dans plusieurs e-mails correctement étiquetés avec le numéro de la demande, le nom du projet, et indiquer combien de courriels sont inclus (ex. 1 de 2).

Les courriels contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés. Les documents d'appel d'offres doivent être envoyés sous forme de pièces jointes aux courriels.

2) DÉPÔT DIRECT

Le gouvernement du Canada a remplacé les chèques par des paiements de dépôts directs, un transfert électronique de fonds déposés directement dans un compte bancaire. Les nouveaux fournisseurs qui obtiennent un contrat seront tenus d'enregistrer leurs informations de dépôt direct avec Parcs Canada pour recevoir le paiement.

Des informations complémentaires sur cette initiative du gouvernement du Canada sont disponibles à : <http://www.depotdirect.gc.ca>

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

- IP01 Documents de soumission
- IP02 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
- IP03 Visite obligatoire des lieux
- IP04 Révision des soumissions
- IP05 Résultats de l'appel d'offres
- IP06 Fonds insuffisants
- IP07 Période de validité des soumissions
- IP08 Documents de construction
- IP09 Sites Web

R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2020-05-28)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

- IG01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission
- IG02 La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxes applicables
- IG05 Frais d'immobilisation
- IG06 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
- IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG08 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IG09 Livraison des soumissions
- IG10 Révision des soumissions
- IG11 Rejet de la soumission
- IG12 Coûts relatifs aux soumissions
- IG13 Numéro d'entreprise – approvisionnement
- IG14 Respect des lois applicables
- IG15 Approbation des matériaux de remplacement
- IG16 Évaluation du rendement
- IG17 Conflit d'intérêts / Avantage indus.
- IG18 Code de conduite pour l'approvisionnement - soumission

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

- CS01 Condition d'assurance

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

- SA01 Identification du projet
- SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire
- SA03 Offre
- SA04 Période de validité des soumissions
- SA05 Acceptation et contrat
- SA06 Durée des travaux
- SA07 Garantie de soumission
- SA08 Signature

APPENDICE 1- FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

APPENDICE 2 - DISPOSITION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ-LISTE DE NOMS

ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE

ANNEXE B – FORMULAIRE D'ATTESTATION

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION

1. Les documents suivants constituent les documents de soumission :
 - a. Appel d'offres - Page 1;
 - b. Instructions particulières aux soumissionnaires
 - c. Instructions générales – services de construction – exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2020-05-28)
 - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
 - e. Dessins et devis;
 - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
 - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC:
<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada doivent être supprimées et remplacées par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toutes les références au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux doivent être supprimées et remplacées par l'Agence Parcs Canada.

3. **Les offres reçues par télécopieur et par courriel seront acceptées comme étant officielles. Les offres reçues en personne ou par courrier ne seront pas acceptées.**

R2710T section IG09, ajoutez le paragraphe suivant :

5. Les offres reçues par télécopie et par courrier électronique seront acceptées comme étant officielles et doivent répondre aux exigences suivantes;
 - a) Doivent être complétées et soumises sur le formulaire de soumission et d'acceptation prévu
 - b) Doivent indiquer:
 - Numéro du projet
 - Numéro de l'invitation
 - Nom du soumissionnaire
 - Heure et la date de clôture
 - c) Le soumissionnaire doit fournir une copie électronique de sa garantie de soumission. L'APC vérifiera la validité du dépôt de garantie après la clôture.
 - d) Doit être reçue avant l'heure de clôture des offres au numéro de télécopieur **1-877-558-2349**, ou par courriel à pc.soumissionsest-bidseast.pc@canada.ca

IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1 à l'adresse courriel sheldon.lalonde@canada.ca. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est

décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.

2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, APC examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent(e) d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP03 VISITE OBLIGATOIRE DES LIEUX

1. Il y aura une visite des lieux **obligatoire le 02 décembre 2020 à 11h00 HNE**. Les soumissionnaires intéressés devront se présenter à :

Parc urbain national de la Rouge
7914 14th Ave, Markham Ontario, L6B 1A8
Terrain de stationnement (52°09.15" N 79 Degrees 11'30.81" W)

Ordre du jour :

11h00 - 12h00 : enregistrement obligatoire pour les soumissionnaires, une pièce d'identité sera requise ;

11h00 - 14h00 : Tous les participants auront la possibilité de parcourir seuls deux tronçons de tracé des sentiers, afin d'observer la distance sociale. Le premier emplacement est à partir du point d'arrivée. Le deuxième emplacement sera à 5 km au nord de Reesor Road. Les soumissionnaires auront jusqu'à 14h00 pour passer sur ces segments de sentiers. Les soumissionnaires recevront une carte des emplacements de stationnement pour accéder à ces zones ;

14h00 à 14h15 : Les soumissionnaires doivent appeler la ligne téléphonique de Parcs Canada - seront fournis à l'enregistrement ;

14h15 à 15h00 : Une présentation de Parcs Canada débutera, permettant une discussion au téléphone pour respecter la distance sociale et les restrictions de rassemblement.

2. La visite des lieux est **OBLIGATOIRE** pour ce projet. La signature du représentant du soumissionnaire sera requise sur le formulaire de présence à la visite des lieux. Les soumissions soumises par les soumissionnaires qui n'ont pas signé le formulaire de présence seront rejetées.
3. Équipement de sécurité — Il est obligatoire pour toute personne visitant le site de porter l'équipement de protection personnel approprié (lunettes de sécurité, chaussures de sécurité, veste et casque de chantier, etc.). Le personnel de l'entrepreneur et toute personne non munis des équipements de sécurité requis se verront refuser l'accès au site.
4. Veuillez noter qu'il y aura une limite de deux (2) représentants par soumissionnaire participant à la visite des lieux. Les soumissionnaires qui ne se présentent pas ou qui n'envoient pas de représentant ne se verront pas attribuer un autre rendez-vous.
5. Les soumissionnaires intéressés doivent respecter avec diligence les mesures de précaution de l'APC relativement à la COVID19 :
 - a. Se désinfecter les mains justes avant d'entrer dans l'installation ;
 - b. Maintenir une distance minimale de deux mètres avec les autres personnes ;
 - c. Respecter les directives nationales de l'APC concernant le port d'un masque non médical ou d'un couvre-visage lorsqu'il n'est pas possible de maintenir constamment une distance physique de deux mètres avec les autres ;

- d. Réduire au minimum les points de contact ;
- e. Éviter d'entrer dans les lieux de réunion ou les salles de repas utilisées par les employés de l'APC ;
- f. Réduire au minimum l'utilisation des toilettes des employés de l'APC ;
- g. Respecter les mesures supplémentaires décrites dans son propre plan organisationnel lié à la COVID-19 (le cas échéant).

6. Les soumissionnaires sont priés de communiquer avec l'autorité contractante, au moins 24 heures avant la visite des lieux à la fréquentation confirmer et fournir le nom (s) de la personne (s) qui participera.
7. Toute clarification ou modification de l'appel d'offres résultant de la visite des lieux sera incluse en tant que modification de l'appel d'offres.

IP04 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une offre peut être révisée par courrier électronique seulement contrairement à ce qui est précisé à IG10 de R2710T. Doit être reçue avant l'heure de clôture des offres au numéro de télécopieur **1-877-558-2349**, ou par courriel à pc.soumissionsest-bidseast.pc@canada.ca.

IP05 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

1. Il n'y aura pas d'ouverture publique au moment du dépôt des offres.
2. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en appelant le numéro de téléphone **343-585-3836**.

IP06 FONDS INSUFFISANTS

- 1) Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux à exécuter pendant la phase de construction
 - a) de 15 % ou moins, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
 - (i) annuler l'appel d'offres;
 - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
 - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et négocier une réduction équivalente sur le prix offert auprès du soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.
 - b) de plus de 15 %, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
 - (i) annuler l'appel d'offres;
 - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
 - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et inviter les soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme lors de l'appel d'offres initial à soumissionner de nouveau.
- 2) Si le Canada décide d'entamer des négociations ou de lancer un nouvel appel d'offres, en application aux sous-alinéas 1)a)(iii) ou 1)b)(iii), les soumissionnaires devront recourir aux mêmes sous-traitants et fournisseurs que dans leur offre initiale.
- 3) Si le Canada choisit de négocier une réduction du prix offert, en application au sous-alinéa 1)a)(iii), et qu'il n'arrive pas à une entente, il pourra exercer l'une des options indiquées aux sous-alinéas 1)a)(i) ou 1)a)(ii).

IP07 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.

2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b) annuler l'appel d'offres.
4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

IP08 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, **une copie électronique ou papier** des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Des copies supplémentaires, jusqu'à concurrence de **(1)**, seront fournies sans frais à la demande de l'entrepreneur. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

IP09 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues
<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appl>

Achats et ventes <https://achatsetventes.gc.ca/>

Sanctions économiques canadiennes <http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf>

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf>

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA) <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html>

TPSGC, Formulaire relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>

Formulaire de déclaration <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>

Accord Commerciaux <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/Cadre-strat-gique-et-juridique/Accords-commerciaux>

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

1. Les documents suivants constituent le contrat:
 - a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
 - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
 - c. Dessins et devis;
 - d. Conditions générales et clauses:

CG1 Dispositions générales – Services de construction	R2810D	(2017-11-28);
CG2 Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3 Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2019-11-28);
CG4 Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5 Modalités de paiement	R2850D	(2019-11-28);
CG6 Retards et modifications des travaux	R2865D	(2019-05-30);
CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2018-06-21);
CG8 Règlement des différends	R2880D	(2019-11-28);
CG9 Garantie contractuelle	R2890D	(2018-06-21);
CG10 Assurances	R2900D	(2008-05-12);
Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1	R2950D	(2015-02-25);
 - e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
 - f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
 - g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toute référence au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par l'Agence Parcs Canada.
3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 CONDITIONS D'ASSURANCE

1) Polices d'assurance

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

2) Période d'assurance

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

3) Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Construction d'un nouveau sentier polyvalent dans le parc urbain national de la Rouge

SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Télécopieur: _____ NEA _____

Adresse électronique: _____

SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le **MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1.**

SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de trente (30) jours suivant la date de clôture de l'invitation.

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux au plus tard le **30 septembre, 2021.**

SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T - Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission.

SA08 SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

Signature

Date

APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

MONTANT FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

- (a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.
- (b) On rappelle aux soumissionnaires qu'ils sont responsables de s'assurer d'inclure dans leurs prix tous les travaux décrits dans les dessins et devis. Les prix pour les travaux qui sont pas pris en compte dans le tableau des prix unitaires, y compris, sans s'y limiter, la mobilisation, la démobilisation, etc. doivent être inclus dans le tableau des prix forfaitaires.

Article	Référence dans les spécifications	Catégorie des travaux, des végétaux ou du matériel	Unité de mesure	Prix forfaitaires Excluant les taxes applicable(s)
Section 1.1 – Site Preparation				
1.1.1	L-100	Travaux d'installation, de désinstallation et de retraits effectués sur le site L'installation et la désinstallation de l'équipement sur le site, en fonction des besoins, pendant toute la durée du contrat, comprend la préparation de l'ensemble du site, les retraits, l'accès au site, les soumissions de la direction du projet, les essais, l'aménagement du site, la supervision du site et la production de rapports.	1	Montant forfaitaire \$
1.1.3	L-401, L-405, L-410, L-416, L-417, L-427, 3/L-502 Appendix A	Établissement d'aires d'entreposage temporaires Établir les aires d'entreposage temporaires conformément aux dessins du projet et, à l'achèvement des travaux de construction, restaurer toutes les aires perturbées conformément aux dessins et devis du contrat. Clôturer le pourtour de l'aire d'entreposage conformément au dessin d'exécution 3/L-502. Observer le protocole de nettoyage de l'équipement.	1	Montant forfaitaire \$
1.1.5	L-100	Abattage et élagage des arbres dangereux (couper à la souche les arbres désignés comme dangereux, en faire des copeaux et les répandre) Conformément aux dessins et devis et au Rapport sur les arbres dangereux.	1	Montant forfaitaire \$
Section 1.2 – Trails and Parking Lots				
1.2.4	3/L-501	Rigoles de drainage Construction, prévoyant la fourniture et l'installation, de rigoles conformément au dessin d'exécution 3/L-501 dans les endroits désignés sur les plans d'aménagement paysager.	1	Montant forfaitaire \$
1.2.12	8/L-501	Revêtement de surface de l'aire de stationnement Fourniture et installation du revêtement de surface	1	Montant forfaitaire \$

		de l'aire de stationnement conformément au dessin d'exécution 8/L-501, aux endroits indiqués sur les dessins du contrat. Comprend le remplacement du ponceau à l'entrée et de l'allée actuels.			
1.2.13	4/L-501	Couche granulaire pour le panneau du futur point de départ du sentier Fourniture et installation d'une couche granulaire pour la future aire de point de départ du sentier. Revêtement de surface conforme au dessin d'exécution 4/L-501.	1	Montant forfaitaire	\$
1.2.14	5/L-503	Pierre des champs Fourniture et installation de pierre des champs sur le périmètre du virage de l'aire de stationnement, conformément aux dessins et devis du contrat.	1	Montant forfaitaire	\$
1.2.15	L-405	Accès à la ferme et couche granulaire Construction, prévoyant la fourniture et l'installation, d'un nouvel accès à la ferme, d'un ponceau et d'une couche granulaire conformément aux dessins et devis du contrat.	1	Montant forfaitaire	\$
1.2.16	L-405, L-417	Plantation d'arbres et d'arbustes Fourniture et installation de nouveaux arbres et arbustes conformément aux dessins et devis du contrat.	1	Montant forfaitaire	\$
MONTANT FORFAITAIRE (MF) Excluant les taxes applicable(s)					\$

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.
- Les prix pour les travaux qui sont pas pris en compte dans le tableau des prix unitaires, y compris, sans s'y limiter, la mobilisation, la démobilitation, etc. doivent être inclus dans le tableau des prix forfaitaires.

Article	Référence	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Quantité Estimative (QE)	Unité de mesure	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables
Section 1.1 – Site Preparation						
1.1.2	L-405, L-410, L-416, L-417, L-427	Natte pour terrains boueux Fourniture et installation d'une natte à enrochement de 8 m de long pour terrain boueux, conformément au dessin d'exécution DS-217 de la Région de York. Zone à supprimer et à restaurer à l'achèvement de la construction.	9	unité	\$	\$
1.1.4	7/L-502	Contrôle de l'érosion et des sédiments Avant le commencement des travaux de construction, fourniture et installation de dispositifs de contrôle des sédiments Filtrex aux endroits indiqués sur les dessins du contrat, et conformément aux dessins et devis du contrat. Comprend l'inspection et la maintenance régulières ainsi que l'entretien des dispositifs de contrôle des sédiments pendant la construction.	60	mètre linéaire	\$	\$

Section 1.2 – Trails and Parking Lots						
1.2.1	1/L-501	Sentier ordinaire de 2,4 m de large Construction, prévoyant la fourniture et l'installation, d'un un sentier de 2,4 m de large conformément au dessin d'exécution 1/L-501. Inclure tous les éléments figurant sur le dessin d'exécution à l'exception des semis et de la clôture.	9386	mètre linéaire	\$	\$
1.2.2	4/L-501	Sentier polyvalent ordinaire de 2,4 m de large sur un lit de sentier surélevé Construction, prévoyant la fourniture et l'installation, d'un sentier de 2,4 m de large sur un lit surélevé, conformément au dessin d'exécution 4/L-501. Inclure tous les éléments figurant sur le dessin d'exécution, à l'exception des semis.	993	mètre linéaire	\$	\$
1.2.3	5/L-501	Sentier polyvalent ordinaire de 2,4 m de large sur un lit de sentier très surélevé Construction, prévoyant la fourniture et l'installation, d'un sentier de 2,4 m de large sur un lit très surélevé, conformément au dessin d'exécution 4/L-501. Inclure tous les éléments figurant sur le dessin d'exécution, à l'exception des semis.	121	mètre linéaire	\$	\$
1.2.5	L-100, L-301-L-304	Mélange de semences n° 1 Fourniture et installation du mélange de semences conformément aux dessins et devis du contrat.	105,090	m2	\$	\$
1.2.6	L-100, L-301-L-304	Mélange de semences n° 2 Fourniture et installation du mélange de semences conformément aux dessins et devis du contrat.	2780	m2	\$	\$
1.2.7	L-100, L-301-L-304	Mélange de semences n° 3 Fourniture et installation du mélange de semences conformément aux dessins et devis du contrat.	7630	m2	\$	\$
1.2.8	5/L-502, 6/L-502	Aires de repos Construction, prévoyant la fourniture et l'installation, des aires de repos conformément aux dessins et devis du contrat. Comprend les granulés pour la base de l'aire et le revêtement de surface, ainsi qu'une (1) pierre armée.	19	unité	\$	\$
1.2.9	5/L-502, 9/L-502	Belvédère Construction, prévoyant la fourniture et l'installation, de belvédères conformément aux dessins et devis du contrat. Comprend les granulés pour la base du belvédère et le revêtement de surface, ainsi que deux (2) pierres armées.	5	unité	\$	\$
1.2.10	1/L-502	Ponceaux Construction, prévoyant la fourniture et l'installation, de ponceaux conformément au dessin d'exécution 1/L-502.	18	unité	\$	\$
1.2.11	10/L-501	Mur de soutènement en pierre armée Construction, prévoyant la fourniture et l'installation, d'un du mur de soutènement en pierre armée conformément au dessin d'exécution 10/L-501, aux endroits indiqués sur les dessins du contrat.	100	mètre linéaire	\$	\$
Section 1.3 – Fencing & Barriers						

1.3.1	4/L-502	Palissade en planches à poteaux Fourniture et installation d'une palissade en planches à poteaux conformément aux dessins et devis du contrat, y compris tous les accessoires connexes.	157	mètre linéaire	\$	\$
1.3.2	2/L-502	Clôture grillagée à poteaux Fourniture et installation d'une clôture grillagée à poteaux conformément aux dessins et devis du contrat, y compris tous les accessoires connexes.	9379	mètre linéaire	\$	\$
1.3.3	3/L-503	Clôture grillagée à poteaux – sans vide dans le bas Fourniture et installation d'une clôture grillagée à poteaux conformément aux dessins et devis du contrat, y compris tous les accessoires connexes.	465	mètre linéaire	\$	\$
1.3.4	9/L-501	Bornes de délimitation Fourniture et installation de bornes de délimitation amovibles en métal, conformément aux dessins et devis du contrat.	4	unité	\$	\$
1.3.5	8/L-502	Barrières doubles pour la ferme – 5,50 m (18 pi) de long Fourniture et installation de barrières pour la ferme conformément aux dessins et devis du contrat. Comprend les poteaux supplémentaires tels qu'ils sont indiqués sur le dessin L-420.	4	unité	\$	\$
1.3.6	8/L-502, LG-405	Barrières doubles pour la ferme – 3,50 m (10 pi) de long Fourniture et installation de barrières pour la ferme conformément aux dessins et devis du contrat. Remplacement des barrières de 5,50 m (18 pi) par des barrières de 3,50 m (10 pi).	1	unité	\$	\$
1.3.7	1/L-503	Barrières de type P – autonome Fourniture et installation de barrières de type P conformément au cahier des charges, aux endroits indiqués sur les dessins du contrat.	1	unité	\$	\$
1.3.8	2/L-503	Chicane avec barrières de type P Fourniture et installation de la chicane avec barrières de type P conformément au dessin d'exécution 2/L-503, aux endroits indiqués sur les dessins du contrat.	8	unité	\$	\$
Section 1.4 – Boardwalks and Decks						
1.4.1	S-600, S-610	Promenade de bois avec garde-corps Construction, prévoyant la fourniture et l'installation, de la promenade de bois avec terrasse en bois, poteaux/membrures supérieurs et inférieurs en bois combinés à un garde-corps en maille d'acier et poutres et solives en fibre de verre, le tout soutenu par des colonnes hélicoïdales, y compris tous les accessoires connexes.	39	mètre linéaire	\$	\$
Section 1.5 – Itemized Prices						
1.5.1	7/L-502	Contrôle de l'érosion et des sédiments Avant le commencement des travaux de construction, fourniture et installation de dispositifs de contrôle des sédiments Filtrexx aux endroits indiqués sur les dessins du contrat, et conformément aux dessins et devis du contrat. Comprend l'inspection et la maintenance régulières ainsi que l'entretien des dispositifs de contrôle des sédiments pendant la	1	mètre linéaire	\$	\$

		construction.				
1.5.2	L-100	Retrait des arbres dangereux (couper à la souche les arbres désignés comme dangereux, en faire des copeaux et les répandre) 150 mm – 300 mm de diamètre	1	unité	\$	\$
1.5.3	L-100	Retrait des arbres dangereux (couper à la souche les arbres désignés comme dangereux, en faire des copeaux et les répandre) Plus de 300 mm de diamètre	1	unité	\$	\$
1.5.4	L-100	Élagage des arbres dangereux, en laissant 3,50 m (10 pi) de tronc intacts en guise de perchoir pour les oiseaux (couper les arbres désignés comme dangereux, en faire des copeaux et les répandre) Plus de 300 mm de diamètre	1	unité	\$	\$
1.5.5	1/L-501	Sentier ordinaire de 2,4 m de large – 1/L-501 Construction, prévoyant la fourniture et l'installation, d'un sentier de 2,4 m de large conformément au dessin d'exécution 1/L-500. Inclure tous les éléments figurant sur le dessin d'exécution, à l'exception des semis et de la clôture.	1	mètre linéaire	\$	\$
1.5.6	3/L-501	Rigole ordinaire Construction, prévoyant la fourniture et l'installation, conformément au dessin d'exécution 3/L-501.	1	mètre linéaire	\$	\$
1.5.7	4/L-501	Sentier polyvalent ordinaire de 2,4 m de large sur un lit de sentier surélevé Construction, prévoyant la fourniture et l'installation, d'un sentier de 2,4 m de large sur un lit surélevé, conformément au dessin d'exécution 4/L-500. Inclure tous les éléments figurant sur le dessin d'exécution, à l'exception des semis et de la clôture.	1	mètre linéaire	\$	\$
1.5.8	5/L-501	Sentier polyvalent ordinaire de 2,4 m de large sur un lit de sentier très surélevé Construction, prévoyant la fourniture et l'installation, d'un sentier de 2,4 m de large sur un lit très surélevé, conformément au dessin d'exécution 4/L-500. Inclure tous les éléments figurant sur le dessin d'exécution, à l'exception des semis et de la clôture.	1	mètre linéaire	\$	\$
1.5.9	L-100, L-300	Mélange de semences n° 1 Fourniture et installation du mélange de semences conformément aux dessins et devis du contrat.	1	m2	\$	\$
1.5.10	L-100, L-300	Mélange de semences n° 2 Fourniture et installation du mélange de semences conformément aux dessins et devis du contrat.	1	m2	\$	\$
1.5.11	L-100, L-300	Mélange de semences n° 3 Fourniture et installation du mélange de semences conformément aux dessins et devis du contrat.	1	m2	\$	\$
1.5.12	9/L-502, 5/L-502	Aires de repos Construction, prévoyant la fourniture et l'installation, des aires de repos conformément aux dessins et devis du contrat. Comprend les granulés pour la base de l'aire, le revêtement de surface, ainsi qu'une (1) pierre armée.	1	unité	\$	\$

1.5.13	6/L-502, 5/L-502	Belvédère Construction, prévoyant la fourniture et l'installation, de belvédères conformément aux dessins et devis du contrat. Comprend les granulés pour la base du belvédère, le revêtement de surface, ainsi que deux (2) pierres armées.	1	unité	\$	\$
1.5.14	1/L-502	Ponceaux Construction, prévoyant la fourniture et l'installation, d'un ponceau conformément au dessin d'exécution 1/L-502.	1	mètre linéaire	\$	\$
1.5.15	1/L-503	Barrières de type P – autonomes Fourniture et installation des barrières de type P (2) conformément au dessin d'exécution 1/L-503, aux endroits indiqués sur les dessins du contrat.	1	unité	\$	\$
1.5.16	2/L-503	Chicane avec barrières de type P Fourniture et installation de la chicane avec barrières de type P conformément au dessin d'exécution 2/L-503, aux endroits indiqués sur les dessins du contrat.	1	unité	\$	\$
1.5.17	4/L-502	Palissade en planches à poteaux Fourniture et installation d'une palissade en planches à poteaux conformément aux dessins et devis du contrat, y compris tous les accessoires connexes.	1	mètre linéaire	\$	\$
1.5.18	2/L-502	Clôture grillagée à poteaux Fourniture et installation d'une clôture grillagée à poteaux conformément aux dessins et devis du contrat, y compris tous les accessoires connexes.	1	mètre linéaire	\$	\$
1.5.19	3/L-503	Clôture grillagée à poteaux – sans vide dans le bas Fourniture et installation d'une clôture grillagée à poteaux sans vide dans le bas, conformément aux dessins et devis du contrat, y compris tous les accessoires connexes.	1	mètre linéaire	\$	\$
1.5.20	8/L-502	Barrières doubles pour la ferme – 5,50 m (18 pi) Fourniture et installation de barrières pour la ferme conformément aux dessins et devis du contrat.	1	unité	\$	\$
1.5.21	S-600, L-610	Promenade de bois avec garde-corps Construction, prévoyant la fourniture et l'installation, d'une promenade de bois avec garde-corps reposant sur des colonnes hélicoïdales, y compris tous les accessoires connexes, conformément aux dessins et devis du contrat.	1	mètre linéaire	\$	\$
1.5.22	9/L-501	Bornes de délimitation Fourniture et installation de bornes de délimitation amovibles en métal, conformément aux dessins et devis du contrat.	1	unité	\$	\$
1.5.23	10/L-501	Mur de soutènement en pierre armée Construction, prévoyant la fourniture et l'installation, d'un mur de soutènement en pierre armée conformément au dessin d'exécution 10/L-501.	1	mètre linéaire	\$	\$
1.5.24	8/L-501	Revêtement de surface de l'aire de stationnement Fourniture et installation du revêtement de surface de l'aire de stationnement conformément au dessin d'exécution 8/L-501.	1	m2	\$	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P201-20-0106/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
n/a

Amd. No. - N° de la modif
000
File Name - Nom du dossier : **Construction d'un nouveau sentier polyvalent dans le parc urbain national de la Rouge**

Buyer - l'acheteur
Sheldon Lalonde

1.5.25	No reference	Encochement Fourniture et installation, sur une profondeur de 300 mm, de pierres d'encochement de 100 mm.	1	m3	\$	\$
1.5.26	5/L-503	Pierre des champs Fourniture et installation de pierre des champs conformément aux dessins et devis du contrat.	1	unité	\$	\$
TOTAL DES PRIX CALCULÉS (TPC) Excluant les taxes applicable(s)						\$
MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (MF +TPC) Excluant les taxes applicable(s)						\$

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P201-20-0106/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
n/a

Amd. No. - N° de la modif
000
File Name - Nom du dossier : **Construction d'un nouveau sentier polyvalent dans le parc urbain national de la Rouge**

Buyer - l'acheteur
Sheldon Lalonde

ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE (n'est pas requise lors du dépôt de soumission)



Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

Public Works and
Government Services
Canada

ATTESTATION D'ASSURANCE
Page 1 of 2

Description et emplacement des travaux	N° de contrat.
	N° de projet

Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent postal	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code
---	-------------------	-------	----------	------

Nom de l'assuré (Entrepreneur) Postal	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code
---------------------------------------	-------------------	-------	----------	------

Assuré additionnel

Sa Majesté la Reine du chef du Canada, appelée "Sa Majesté" dans le contrat, représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada, appelé le Ministre dans le contrat

Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Plafonds de garantie		
				Par sinistre	Global général annuel	Global - Risque après travaux
Responsabilité civile des entreprises Responsabilité complémentaire/exc édentaire.				\$	\$	\$
				\$	\$	\$

J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.

<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) (l')assureur(s) (Cadre, agent, courtier)	Numéro de téléphone
	<input type="text"/>
Signature	Date J / M / A

Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada

La police d'assurance doit comprendre un avenant prévoyant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-œuvre.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$;
- b) un « Plafond global général » d'au moins 10 000 000 \$ par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

ANNEXE B - FORMULAIRE D'ATTESTATION

Attestation et preuve de conformité aux exigences en matière de santé et sécurité au travail (SST)

Le formulaire suivant doit être rempli et signé avant le début des travaux sur les lieux gérés par Parcs Canada.

Les entrepreneurs devront remplir ce formulaire à la satisfaction de Parcs Canada pour avoir accès aux lieux de travail.

Parcs Canada considère que les textes législatifs fédéraux régissant la santé et la sécurité au travail lui imposent certaines responsabilités en tant que propriétaire de lieux de travail. Pour être en mesure d'assumer ces responsabilités, Parcs Canada met en œuvre un régime de sécurité à l'intention des entrepreneurs qui exécutent des travaux sur ses lieux de travail, afin qu'ils assument bien les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la partie II du *Code canadien du travail* et du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*.

Autorité responsable/chef de projet de Parcs Canada	Adresse	Coordonnées
Gestionnaire de projet/autorité contractante (supprimer la mention inutile)		
Entrepreneur principal		
Sous-traitant(s) (ajouter des lignes au besoin)		

Lieu(x) des travaux

Description générale des travaux à exécuter

Répondre par « Oui » aux énoncés qui s'appliquent à la situation.

	Une réunion a été organisée pour discuter des risques et de l'accès au lieu de travail; tous les risques connus et prévisibles ont été signalés à l'entrepreneur et à ses sous-traitants.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent à la santé et la sécurité au travail.

	L'entrepreneur et ses sous-traitants fourniront tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent bien tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés, et qu'ils les utilisent en tout temps.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs activités ne mettent pas en danger la santé et la sécurité des employés de Parcs Canada.
	L'entrepreneur/le sous-traitant a inspecté le chantier et a effectué une évaluation des risques; il a mis en place un plan de santé et sécurité qu'il a porté à la connaissance de ses employés avant le début des travaux.
	Lorsque l'entrepreneur ou un sous-traitant entreposera, manipulera ou utilisera des substances dangereuses sur le lieu de travail, il placera des panneaux d'avertissement aux points d'accès afin d'avertir les personnes concernées de la présence de ces substances et de leur communiquer les précautions à prendre pour éviter ou limiter les risques de blessure ou d'accident mortel.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent toutes les procédures d'urgence en vigueur dans le lieu de travail.

Je soussigné, _____ (entrepreneur), atteste que j'ai lu, que je comprends et que moi-même, de même que mon entreprise, mes employés et tous mes sous-traitants, respecteront les exigences exposées dans le présent document et les conditions du contrat.

Nom _____

Signature _____

Date _____